Envoyé en préfecture le 29/07/2026
Reçu en préfecture le 29/07/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260722-CA_2026_134-DE

Extrait du registre des délibérations

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du lundi 20 juillet 2026	N° DE L'ACTE : CA-2026-134
	SPORT	
Piscine		
Objet : Piscines communautaires - Modification de la tarification		

Le lundi 20 juillet 2026, à 18H30, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Arnaud LECUYER.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : jeudi 9 juillet 2026

Nombre de membres en exercice : 95 titulaires - 48 suppléants

Présents : 73 – Procurations : 13 – Voix délibératives : 86

Conseillers communautaires titulaires présents : Arnaud LECUYER, Marina LE MOAL, Didier LECHIEN, Thierry ORVEILLON, Marie-Christine COTIN, Jérémy DAUPHIN, Philippe LANDURE, Mickaël CHEVALIER, Suzanne LEBRETON, Laurence GALLEE, Olivier BOIXIERE, Aurélie NICOLAS, Yann GODET, Fabrice RIVALLAN, Laurent VANDAMME, Denis GOUPIL, Jean-Louis NOGUES, Gaétan ACCOH, Gaëtan ALLANO, Cécile ARMANGE, Josiane BETTLER, David BOIXIERE, Christian BOUGIS, Chantal BOULOUX, Dominique BRIAND, Yves BRUNET, Jean-René CARFANTAN, Myriam CHERDEL, Didier CHOLET, Sylvain COULOMBEL, René DEGRENNE, Didier DERU, Sandrine DEUTSCHMANN, Odile DOUILLET-LEFAOU, Patrick DURAND, Sophie FORTHOMME, François FRERE, Patrice GAUTIER, Charlotte GESLAIN, Mikaël HAQUIN, Yannick HELLIO, Bruno HELLUARD, Charles HOUZE, Didier IBAGNE, Alain JAN, Sylvie JAQUET, Olivier JAVAUDIN, Alexis LE NAOUR, Michel VILLAC, Anne-Marie LEFEUVRE, Dominique LEFORESTIER, Karine LESNE, Vanessa LETESSIER, Philippe LOHIER, Claudine LUCAS, Dominique LUCAS, Géraldine LUCAS, Véronique MEHEUST, Marie-Madeleine MICHEL, Odile MIEL-GIRESSE, Didier MORAIN, Christophe OLLIVIER, Philippe ORVEILLON, Dominique RAMARD, Quentin RENAULT, Benoit ROLLAND, Sandrine ROUXEL, Pierrick SORGNIARD, Gérard TARDIF, Baptiste THEVELEIN, Paul TISON

Conseillers communautaires suppléants présents : Océane FEBVRE, Axel HERVET, Stéphanie AMOSALA

Conseillers communautaires excusés, ayant donné procuration : Anne-Sophie GUILLEMOT pouvoir à Didier LECHIEN, Christelle GUINIO pouvoir à Bruno HELLUARD, Ronan TRELLU pouvoir à Gaétan ACCOH, Patrick BARRAUX pouvoir à Marie-Christine COTIN, Nathalie BONNOUVRIER pouvoir à Philippe LANDURE, Céline ENGEL pouvoir à Quentin RENAULT, Clémence ESSEVAZ-ROULET pouvoir à Baptiste THEVELEIN, Laurence LE DU pouvoir à René DEGRENNE, Eliane LUCAS pouvoir à Alain JAN, Nicolas MAUPOINT pouvoir à Josiane BETTLER, Dominique PERCHE pouvoir à Jean-René CARFANTAN, Solène SAGORY pouvoir à Chantal BOULOUX, Didier SAILLARD pouvoir à Gaëtan ALLANO

Secrétaire de Séance : Marina LE MOAL

Envoyé en préfecture le 29/07/2026
Reçu en préfecture le 29/07/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260722-CA_2026_134-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU : LUNDI 20 JUILLET 2026	DELIBERATION
	Direction Cohésion sociale et citoyenneté	N° DE L'ACTE : CA- 2026-134
SPORT		
Objet : Piscines communautaires - Modification de la tarification		

Rapporteur : Monsieur Didier LECHIEN

1. Mise en place d'une tarification exceptionnelle en période de vigilance canicule

Dinan Agglomération assure, en régie directe, le fonctionnement de deux établissements aquatiques communautaires :

- La Piscine – Espace aquatique de Dinan Agglomération, situé à Dinan,
- La Planchette, située à Broons.

Les épisodes de fortes chaleurs étant amenés à se multiplier, il apparaît nécessaire d'adapter les conditions tarifaires d'accès à ces équipements lors des périodes de vigilance canicule.

Les piscines constituent des lieux de rafraîchissement participant à la prévention des risques sanitaires liés aux fortes chaleurs. A ce titre, elles répondent aux objectifs du Plan national canicule et aux recommandations des autorités sanitaires visant à protéger les personnes les plus vulnérables ainsi que l'ensemble de la population.

Il est donc proposé d'instaurer une tarification exceptionnelle applicable en fonction du niveau de vigilance météorologique « canicule » défini par Météo-France pour le département des Côtes-d'Armor.

Cette tarification exceptionnelle serait applicable pendant toute la durée de la vigilance météorologique rouge annoncée pour le département des Côtes d'Armor et cesserait automatiquement à la levée de cette vigilance.

La tarification proposée est la suivante :

- Périodes scolaires : gratuité pour l'ensemble des usagers (entrée unitaire)
- Hors périodes scolaires : réduction de 50 % sur les tarifs d'entrée soit :

  - Tarifs La Piscine – Espace Aquatique de Dinan Agglomération

	Tarif résidents	Tarif extérieurs
PRESTATIONS PUBLIQUES		
Entrée	3 €	3,50 €
Entrée réduite (de 4 à 18 ans, étudiant, demandeur d'emploi, apprenti, carte invalidité)	2,40 €	2,80 €

  - Tarifs piscine de La Planchette

Envoyé en préfecture le 29/07/2026
Reçu en préfecture le 29/07/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260722-CA_2026_134-DE

	Tarif au 01.07.2025	Tarif au 01.09.2026
INDIVIDUELS		
Entrée moins de 20 ans - Etudiants	1,70 €	1,70 €
Entrée moins de 20 ans – Etudiants hors agglomération		2,20 €
Entrée adulte Dinan Agglomération	2,30 €	2,40 €
Entrée adulte hors Dinan Agglomération		2,90 €

Cette mesure a pour objectif de favoriser l'accès aux équipements aquatiques tout en garantissant leur bon fonctionnement et la sécurité des usagers.

La mise en œuvre de cette tarification exceptionnelle ne modifie pas les conditions habituelles d'accès aux établissements.

Les règles d'hygiène, de sécurité, le règlement intérieur ainsi que les capacités maximales d'accueil demeurent pleinement applicables.

En cas de forte affluence susceptible de compromettre la sécurité des usagers ou les conditions normales d'exploitation de l'établissement, le responsable de la piscine pourra réguler les entrées, notamment par la limitation du nombre de personnes présentes simultanément ou par la mise en place de créneaux d'accès. Cette régulation n'a pas pour effet de remettre en cause la tarification exceptionnelle décidée par la présente délibération.

2. Modification et complément de tarification des activités

Par délibération en date du 27 octobre 2026, le conseil communautaire a adopté les tarifs applicables à La Piscine - Espace aquatique de Dinan Agglomération, à compter du 1er janvier 2026. Cette délibération a été complétée par de nouveaux tarifs votés le 28 janvier 2026.

Il est cependant apparu, depuis l'ouverture de La Piscine, que certains tarifs ne sont pas adaptés et qu'il convient donc d'adapter la grille tarifaire.

Le tarif « activités natatoires au trimestre » est supprimé.

La grille tarifaire est complétée et modifiée comme suit :

	Tarifs résidents	Tarifs extérieurs
PRESTATIONS PUBLIQUES		
Espace Aquatique		
Entrée évènement sur bassin standard	12 €	14 €
Espace Bien-Etre		
Entrée duo espace + espace aquatique	30 €	36 €

Envoyé en préfecture le 29/07/2026
Reçu en préfecture le 29/07/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260722-CA_2026_134-DE

Entrée évènement Bien être (rituels hammam, rituels sauna...)	40 €	46 €
ACTIVITES		
Activités natatoires		
Annuel cours de natation adulte + pass aquatique (accès illimité à l'espace aquatique durant l'année)	390 €	468 €
Carte de 10 séances Bébés Nageurs	140 €	180 €
MISE A DISPOSITION DES ESPACES		
Bassin apprentissage loisirs (1 ligne d'eau – 1 heure)	15 €	
Bassin apprentissage loisirs (2 lignes d'eau – 1 heure)	30 €	
AUTRES		
Gobelets pour l'Espace Bien-Etre	2 €	
Bonnets de bain	4 €	

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-10 selon lequel il revient au Conseil Communautaire de voter des tarifs,

Vu les arrêtés préfectoraux des 25 novembre 2016 et 27 janvier 2025 portant création et modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Dinan Agglomération,

Vu la délibération n°CA-2018-671 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 29 octobre 2018 définissant l'intérêt communautaire pour l'exercice de la compétence opérationnelle « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire »,

Vu la délibération n°CA-2025-129 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 29 septembre 2025 approuvant le nom de l'équipement sportif « La Piscine – Espace Aquatique de Dinan Agglomération »,

Vu les délibérations n°CA-2025-150 et n°CA-2026-010 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date des 27 octobre 2025 et 26 janvier 2026 approuvant les tarifs des activités sportives proposées à La Piscine - Centre aquatique de Dinan Agglomération,

Vu la délibération n°CA-2026-116 du Conseil Communautaire de Dinan agglomération en date du 22 juin 2026 approuvant les tarifs des activités sportives proposées à la piscine de La Planchette,

Considérant les niveaux de vigilance météorologique « canicule » définis par Météo-France,

Considérant les recommandations des services de l'Etat visant à faciliter l'accès de la population à des lieux rafraîchissants lors des épisodes de fortes chaleurs,

Envoyé en préfecture le 29/07/2026
Reçu en préfecture le 29/07/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260722-CA_2026_134-DE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de :

- **D'instaurer** une tarification exceptionnelle pour les piscines communautaires de Dinan Agglomération, **en vigilance canicule rouge** :
    - Période scolaire : gratuité pour l'ensemble des usagers (entrée unitaire),
    - Hors périodes scolaires : réduction de 50 % sur les tarifs d'entrée soit :
        - Tarifs La Piscine – Espace Aquatique de Dinan Agglomération

	Tarif résidents	Tarif extérieurs
PRESTATIONS PUBLIQUES		
Entrée	3 €	3,50 €
Entrée réduite (de 4 à 18 ans, étudiant, demandeur d'emploi, apprenti, carte invalidité)	2,40 €	2,80 €

- Tarifs piscine de La Planchette

	Tarif au 01.07.2025	Tarif au 01.09.2026
INDIVIDUELS		
Entrée moins de 20 ans - Etudiants	1,70 €	1,70 €
Entrée moins de 20 ans – Etudiants hors agglomération		2,20 €
Entrée adulte Dinan Agglomération	2,30 €	2,40 €
Entrée adulte hors Dinan Agglomération		2,90 €

- **Supprimer** le tarif « activités natatoires au trimestre »,
- **D'adopter** les tarifs et conditions d'accès des piscines communautaires à compter du 1er août 2026 tels que présentés ci-dessus.

Délibération adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

A DINAN, le 22 juillet 2026

La secrétaire de séance,
Marina LEMOAL,

Le Président,
Arnaud LECUYER,

DINAN AGGLOMÉRATION